



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 8 avril 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Patrick Robert-Meunier et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-213

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 18 ET 25 MARS 2015 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 MARS 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 18 et 25 mars 2015 ainsi que de la séance spéciale tenue le 17 mars 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2015-214

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 195 861,22 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-882 du 9 juillet 2014, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 104 468,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1179 du 15 octobre 2014, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 190 070,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1346 du 19 novembre 2014, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 188 426,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-32 du 14 janvier 2015, entérinait un septième ajustement de coûts pour un montant total de 175 282,12 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-106 du 25 février 2015, entérinait un huitième ajustement de coûts pour un montant total de 259 156,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM pour un montant de 73 186,43 \$ incluant les taxes ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 130043 et 130337;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant AECOM recommande un montant supplémentaire de 122 674,80 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 130043 et 130337 pour un montant de 73 186,43 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 122 674,79 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 195 861,22 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 29 523 779,96 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-02115	112 018,43 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	5 334,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 321,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-215

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 17 850,83 \$ - MARC CLÉROUX CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DE LA FONTAINE CARRÉ VAUDREUIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1193 du 3 juillet 2013, adjugeait à la firme Marc Cléroux Construction inc., un contrat pour les travaux au projet de réfection de la fontaine carré Vaudreuil au coût de 234 549,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Marc Cléroux Construction inc. a déposé à la Ville plusieurs demandes de travaux supplémentaires pour des travaux réalisés lors du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé ces demandes supplémentaires de l'entrepreneur et en recommande le montant de 39 112,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 21 261,27 \$ incluant les taxes est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 124962;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 124962 pour le montant de 21 261,27 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission pour un montant total de 17 850,83 \$ incluant les taxes, pour les divers ordres de changements émis dans le cadre du projet de réfection de la fontaine carré Vaudreuil, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 39 112,10 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat pour ce projet représente un montant de 273 661,10 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14001-002-02100	16 300,19 \$	Travaux correctifs aux bâtiments municipaux – Fontaine carré Vaudreuil
04-13493	776,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	774,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-216

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER BBL CONSTRUCTION À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE BBL Construction construit un nouvel édifice au 475, boulevard de la Gappe qui sera le Centre d'affaires SHAM;

CONSIDÉRANT QUE BBL Construction doit faire réaliser des travaux de branchement entre cet édifice et le réseau municipal de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'emplacement du réseau municipal sous la chaussée du boulevard de la Gappe, celui-ci devra complètement être fermé à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard de la Gappe est une artère à fort débit de circulation;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera signalé;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les travaux nécessitant la fermeture complète du boulevard de la Gappe en face du numéro 475 se fassent de nuit, de 21 h à 6 h, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient se faire pendant trois nuits en début du mois de mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser BBL Construction à faire réaliser des travaux de branchement entre le 475, boulevard de la Gappe et le réseau municipal de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire pendant trois nuits, de 21 h à 6 h en début du mois de mai 2015.

De plus, ce comité demande à BBL Construction d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2015-217

SOUSSION 2015 SP 010 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉLECTRICITÉ - ÉTUDES DE DANGERS D'ARCS ÉLECTRIQUES - DIVERS BÂTIMENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau inc., 430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en électricité pour faire des études détaillées des dangers d'arcs électriques dans divers bâtiments situés sur le territoire de la ville de Gatineau au montant total approximatif de 203 448,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 février 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13009-001-02101	91 596,40 \$	Honoraires Arc-Flash des édifices municipaux - Honoraires Arc Flash
11-12009-001-02102	14 267,80 \$	Nouvelle norme pour les déflagrations électriques Arc Flash - Usine d'eau potable - Déflagrations électriques
11-12009-002-02103	37 659,01 \$	Nouvelle norme pour les déflagrations électriques Arc Flash - Usine d'eaux usées - Déflagrations électriques
18-14012-001-02104	1 049,87 \$	Nouvelle norme pour les déflagrations électriques - Honoraires professionnels
18-13009-002-02105	41 202,29 \$	Honoraires Arc-Flash des édifices municipaux - Ajout 2014
04-13493	8 847,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 825,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-218

SOUSSION 2014 SP 152B - RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS - PROJET PILOTE, PHASE 1 - INSPECTION DE 20 EXUTOIRES ET DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme EnviroServices inc., 589, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, J6W 4R2, pour la première phase du projet pilote de la recherche des raccordements inversés pour un montant total approximatif de 32 606,91 \$, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 février 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13002-001-02106	29 774,45 \$	Identification de correction des raccordements inversés - Services professionnels
04-13493	1 418,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 414,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-219

SOUSSION 2015 SP 033 - RÉFECTION DE SERVICES MUNICIPAUX - ÉLIMINATION DU POSTE DE SUPPRESSION DE LA RUE CRAIK - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991) enr., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection de services municipaux et l'élimination du poste de suppression de la rue Craik, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 509 835,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 mars 2015, celle-ci ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-001-02107	465 548,17 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Élimination du poste Craik
04-13493	22 171,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 116,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-220

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSULTANTS AECOM POUR LE MANDAT RELATIF AUX PROJETS DE CONSTRUCTION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU DANS LE SECTEUR DE MASSON-ANGERS ET DE RÉFECTION DU BRISE-LAMES À LA MARINA D'AYLMER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE MASSON-ANGERS - JOSÉE LACASSE ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1584 du 6 novembre 2007, adjugeait un contrat à la firme TecSult inc. pour la fourniture des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence de travaux de construction d'une rampe de mise à l'eau dans le secteur de Masson-Angers et de travaux de réfection du brise-lames à la marina d'Aylmer pour un montant total de 61 533 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme TecSult inc. est maintenant connue sous le nom de Consultants AECOM;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants AECOM a déposé le 21 janvier 2015, une demande d'honoraires professionnels additionnels d'un montant de 40 110,18 \$ incluant les taxes, pour la préparation de plans et devis pour des travaux non prévus initialement à son mandat;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cette demande, d'un montant de 20 354,02 \$ incluant les taxes, correspond aux honoraires professionnels additionnels engagés compte tenu du dépassement du délai contractuel alloué à l'Entrepreneur pour la réalisation des travaux de réfection du brise-lames à la marina d'Aylmer, lequel montant a été imposé à titre de pénalité permanente à l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par la politique de « délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité »;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'ajustement du coût des honoraires pour un montant de 40 110,18 \$ incluant les taxes, à la firme Consultants AECOM dans le cadre des travaux de construction d'une rampe de mise à l'eau dans le secteur de Masson-Angers et de travaux de réfection du brise-lames à la marina d'Aylmer, portant le contrat total des honoraires à 101 643,18 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à puiser les fonds nécessaires à même les sommes retenues à titre de pénalités permanentes imposées à l'entrepreneur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12003-005-01798	18 040,01 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art - Ajustement AECOM brise-lames et rampe
05-13181-62752	20 354,02 \$	Retenue sur contrat
04-13493	859,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	857,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-12003-001	0,01 \$		Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art - Réfection des ponts et ouvrages d'art
18-12003-005		0,01 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art - Ajustement AECOM brise-lames et rampe

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-221

SOUSSION 2014 SP 244 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE - RENOUELEMENT DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ASPALTAGE, SECTEUR DE GATINEAU - PROGRAMME FCCQ 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc., au 290, boulevard St-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour assurer la surveillance avec résidence d'un projet de renouvellement de services d'aqueduc et d'aspaltage sur les rues ou parties des rues de La Rochelle, de Mâcon, de Turin, de Cavalière et de Dijon, dans le cadre d'un projet de type clés en main, pour un montant total approximatif de 167 863,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 janvier 2015, et ce, comme étant la soumission ayant le meilleur pointage final, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30756-001-02108	153 281,75 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures – Honoraires professionnels et laboratoire
04-13493	7 300,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 281,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-222

SOUSSION 2015 SI 028 - SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS-CONSEILS EN ENVIRONNEMENT - INVENTAIRE FORESTIER SUR TERRAINS MUNICIPAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cima+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'experts-conseils en environnement afin d'effectuer l'inventaire forestier sur des terrains municipaux boisés, selon la « section A », pour un montant total 21 523,32 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service de l'environnement à se prévaloir des prix unitaires soumis à la « section B » de l'offre de prix, auprès de cette même firme, pour la réalisation d'inventaire sur des superficies supplémentaires si le besoin se présentait, soit 290 \$ par hectare, excluant les taxes, et 20 \$ par point d'observation, excluant les taxes. Les superficies à couvrir pouvant aller jusqu'à concurrence de 100 hectares et la quantité de points d'observation jusqu'à 100, et ce, selon les besoins et les disponibilités budgétaires.

Le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 février 2015, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-411-02098	19 653,66 \$	Plantation d'arbres - Services professionnels et de génie
02-71431-411-02099	16 273,06 \$	Plantation d'arbres - Services professionnels et de génie
04-13493	1 711,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 706,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-223

SOUSSION 2014 SP 260 - FOURNITURE DE QUATRE FOURGONS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Laval Chrysler Dodge Jeep inc., 1700, boulevard Le Corbusier, Laval, Québec, H7S 2K1, pour la fourniture de trois fourgons de type 1500 (selon l'annexe A), et pour la fourniture d'un fourgon de type 3500 (selon l'annexe B) pour un montant total de 150 840,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 janvier 2015, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14003-004-02111	99 389,56 \$	Programme de remplacement de véhicules 2014 - Quatre camions
11-12004-003-02112	38 347,73 \$	Programme de remplacement des véhicules de police et stationnement – Quatre fourgons
04-13493	6 559,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 543,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-224

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 AU MONTANT DE 587 233,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 FÉVRIER 2015, B-07 AU MONTANT DE 417 743,87 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 FÉVRIER 2015 ET B-08 AU MONTANT DE 318 013,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 FÉVRIER 2015**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-06 au montant de 587 233,01 \$ pour la période du 8 au 14 février 2015, B-07 au montant de 417 743,87 \$ pour la période du 15 au 21 février 2015 et B-08 au montant de 318 013,28 \$ pour la période du 22 au 28 février 2015.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-225

AUTORISATION DES MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES ET EXERCICE DE L'ANNÉE D'OPTION - SOUMISSION 2013 SP 124 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE DE COACHING EN GESTION, INDIVIDUEL, EN ÉQUIPE OU EN GROUPE, EN GESTION DE CONFLITS, EN RELATION DE TRAVAIL ET EN GESTION RAPPROCHÉE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1227 du 1^{er} août 2013, octroyait trois contrats pour les services de coaching pour une période de deux ans au Service des travaux publics, à savoir :

Firmes	Volets	Montant incluant les taxes
Samson et associés	Volet 1 – Coaching individuel	32 850,66 \$
Samson et associés	Volet 2 – Coaching en équipe ou en groupe	65 535,76 \$
Michel Gohier	Volet 3 – Coaching en relation de travail et gestion rapprochée	37 941,76 \$

CONSIDÉRANT QU'en raison de certains enjeux auxquels les gestionnaires font face, le Service des travaux publics désire mieux outiller ces derniers dans la mise en place des changements apportés dans la démarche vers des services performants et l'ensemble du réalignement stratégique du service;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont de même nature et que les contrats prévoient des tarifs unitaires;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial prévoit la possibilité de prolonger ce dernier pour une période additionnelle d'une année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise un montant supplémentaire de 12 000 \$ incluant les taxes, à la firme Samson & associés pour la fourniture de services professionnels selon le volet 1 - Coaching individuel, portant ainsi le total du contrat initial à 44 850,66 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 6 000 \$ incluant les taxes, à monsieur Michel Gohier pour la fourniture de services professionnels selon le volet 3 - Coaching en relation de travail et en gestion rapprochées, portant ainsi le total du contrat initial à 43 941,76 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 21 mai 2013, à savoir :

Firmes	Volets	Montant - 2015/2016 incluant les taxes
Samson et associés	Volet 1 – Coaching individuel	16 425,33 \$
Samson et associés	Volet 2 – Coaching en équipe ou en groupe	32 767,88 \$
Michel Gohier	Volet 3 – Coaching en relation de travail et gestion rapprochée	18 970,88 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30111-419-02113	55 877,56 \$	Administration - Réalignement stratégique - Autres services professionnels et administratifs
02-30111-419-02114	22 801,74 \$	Administration - Réalignement stratégique - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 747,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 737,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-30111-999	79 000 \$		Administration - Réalignement stratégique - Autres
02-30111-419		79 000 \$	Administration - Réalignement stratégique - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-226

AJUSTEMENT - SOUMISSION 2014 SP 189 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1190 du 15 octobre 2014, adjugeait un contrat à la firme Entreprise Nolet pour le déneigement de l'aréna Baribeau pour un montant total approximatif pour une période de trois ans de 42 605,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des services de nettoyage et de grattage de la neige s'avèrent nécessaires et que ces derniers ont été omis au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le montant supplémentaire dépasse la limite autorisée par le règlement concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine un supplément payé selon la pièce de compte à payer numéro 643942 au montant de 1 057,77 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 11 767,68 \$ incluant les taxes, à la firme Entreprise Nolet pour le déneigement de l'aréna Baribeau, portant ainsi le total du contrat à un montant approximatif pour une période de trois ans de 55 430,75 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à prévoir aux budgets des années 2016 et 2017 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-227

SOUSSION 2015 SP 040 - FOURNITURES DE BÉTON BITUMINEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 et Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, C.P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9, et autorise le Service des travaux publics à se procurer les divers types de béton bitumineux et le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la municipalité, en tenant compte des secteurs à desservir, de la distance de l'usine, des coûts de transport, du temps d'attente, des heures de pointe de la circulation et des prix soumis, conformément aux documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées en date du 10 mars 2015 et suivant le tableau des prix reçus annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera d'une durée de deux ans.

Pour la 1^{ère} année : Le contrat sera valide de l'ouverture des usines (mai 2015), et ce, jusqu'à la fermeture des usines à la fin de la présente année.

Pour la 2^e année : Le contrat sera valide de l'ouverture des usines (mai 2016), et ce, jusqu'à la fermeture des usines en 2016.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement, à compter du 15 mai 2015, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume PG-58-28 entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de chaque saison.

À la date d'anniversaire, les prix unitaires inscrits à la formule de soumission seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02 31210 625 - Rues pavées - Asphalte.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget 2016 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-228

SOUSSION 2014 SP 008 - RÉAMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS AUX QUARTIERS GÉNÉRAUX DE POLICE - 590, BOULEVARD GRÉBER ET 777, BOULEVARD DE LA CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ / 6739741 Canada inc., 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour les réaménagements intérieurs aux postes de police du 590, boulevard Gréber et du 777, boulevard de la Carrière pour un montant total de 317 549,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 février 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12055-002-02109	36 800,00 \$	Divers travaux d'accessibilité universelle - Poste de police de Gatineau
18-12055-003-02110	53 510,26 \$	Divers travaux d'accessibilité universelle - Poste de police de Hull
06-30677-006-01719	169 654,71 \$	Équipements spécialisé plan d'organisation policière - Aménagement locatif
06-30677-004-01720	30 000,00 \$	Équipements spécialisé plan d'organisation policière - Ameublement
04-13493	13 809,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 774,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-229

SOUSSION 2014 SP 259 - FOURNITURES DE VÊTEMENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de vêtements pour le Service de police pour une période approximative de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposés le 30 octobre 2014, à savoir :

Sections A

Chemise Perfection inc., 101, avenue Perfection, Courcelles, Québec, G0M 1C0 pour la fourniture de chemises sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 117 636,67 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Section B

Centre du Travailleur FH inc., 110, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, Beloeil, Québec, J3G 4G5 pour la fourniture de t-shirt, ras le cou (mock neck), bandeau, cache-cou, foulard, gants, mitaines et bas sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 67 092,90 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Section C

Équipement de Sécurité Universel inc., 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3 pour la fourniture de cravate, pantalon et veston (section C) sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 101 473,50 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 31 mai 2017.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2016 et 2017 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-21100-651	Administration – Service de police - Vêtements et accessoires

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-230 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 POUR UN MONTANT TOTAL DE 376 018,69\$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 MARS 2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 376 018,69 \$ pour la période du 12 au 18 mars 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-231 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 19 667,08 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 427 713,43 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 - 4 894,53 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9 - 329 046,78 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10, ainsi que la liste des embauches numéro 9 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	19 667,08 \$	16 au 20 mars 2015
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	427 713,43 \$	16 au 20 mars 2015
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	4 894,53 \$	16 au 20 mars 2015
Liste des embauches numéro 9	Embauches de personnel temporaire	329 046,78 \$	7 au 13 mars 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-232

**ACCEPTATION DES OPTIONS DE RENOUELEMENT POUR DIVERS
CONTRATS - DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2012-331	---	Cedrom-SNI inc.	2011 SP 312 – Solution de revue de presse - section 1	63 053,96 \$	02.04.2015 au 01.04.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2011-853	---	Innotex	2011 SP 099 – Vêtements de protection individuels	60 668,71 \$	03.06.2015 au 02.06.2016	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2014-377	---	Lignes Maska / 9254-8783 Québec inc.)	2014 SP 056 – Marquage de chaussée – Section 1	143 265,37 \$	09.04.2015 au 08.04.2016	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	---	Entreprise Technline inc.	2014 SP 056 – Marquage de chaussée – Sections 2 et 3	240 792,43 \$	09.04.2015 au 08.04.2016	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2012-659	---	CLB uniformes	2012 SP 103 – Vêtements – Service de police - section F	4 964,88 \$	02.05.2015 au 01.05.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	---	Martin & Lévesque	2012 SP 103 – Vêtements – Service de police - sections D et E	16 509,88 \$	02.05.2015 au 01.05.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	---	Antonio Moreau (1984) limitée	2012 SP 103 – Vêtements – Service de police - section G	35 169,55 \$	02.05.2015 au 01.05.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2011-623	---	Équipement de sécurité Universel inc.	2011 SP 090 – Vêtements pour les employés cols bleus et contremaîtres	114 690,57 \$	20.04.2015 au 19.04.2016	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2012-1083	---	Nasco Inc	2012 SP 003 - Entretien ménager dans divers secteurs de la Ville	520 868,04 \$	01.05.2015 au 30.04.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		Les Services Ménager Roy limitée		75 081,38 \$	01.05.2015 au 30.04.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		Entretien Général J.P.D		5 000,00 \$	01.05.2015 au 30.04.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2012-740	---	Construction S.R.B.	2012 SP 042 – Sciage de bordures	15 135,31 \$	17.05.2015 au 16.05.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues audits contrats;

CONSIDÉRANT QUE les différents services désirent se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées des divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2015.

Adoptée

CE-2015-233

SOUSSION 2015 SP 014 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES TOURS DE REFROIDISSEMENT À L'EAU

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Chem-Aqua une division de NCH Canada inc., 253, rue Orenda, Brampton, Ontario, L6T 1E6, pour la fourniture des programmes d'entretien et de maintien de la qualité de l'eau, selon la section A, pour un montant total de 14 262,65 \$ incluant les taxes et le service d'entretien régulier et maintien de la qualité de l'eau, selon la section B, pour un montant approximatif pour un an de 33 078,29 \$ incluant les taxes, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Pour la section B, le contrat sera d'une durée d'un an débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71260-532-02116	4 236,61 \$	Centre Robert-Guertin de Hull - Édifice - Entretien des édifices
02-71262-532-02117	4 224,28 \$	Aréna Cholette de Hull - Édifice - Entretien des édifices
02-71263-532-02118	4 228,39 \$	Aréna Jean-Paul Sabourin de Hull - Édifice - Entretien des édifices
02-71264-532-02119	4 236,65 \$	Aréna Baribeau de Gatineau - Édifice - Entretien des édifices
02-71265-532-02120	4 259,19 \$	Aréna Stade-Pierre-Lafontaine de Gatineau - Édifice - Entretien des édifices
02-71267-532-02121	4 251,02 \$	Aréna Campeau de Gatineau - Édifice - Entretien des édifices
02-71268-532-02122	4 273,57 \$	Centre sportif R. Rochon de Masson-Angers - Édifice - Entretien des édifices
02-71269-532-02123	4 267,41 \$	Centre sportif de Buckingham - Édifice - Entretien des édifices
02-72191-532-02124	4 189,34 \$	Maison de la culture - Édifice - Entretien des édifices
02-21930-532-02125	4 322,82 \$	Sécurité publique de Gatineau - Édifice - Entretien des édifices
04-13493	2 058,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 792,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-0408D1 DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires – Période du 29 janvier au 25 février 2015

CE-2015-234 PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME FLORINA GABOREAN À TITRE D'AGENTE AU PROGRAMME FAMILLE ET AINÉS - DIVISION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'agente au programme famille et aînés à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 5 janvier au 11 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Florina Gaborean à titre d'agente au programme famille et aînés à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la période du 28 mars au 11 septembre 2015.

Le salaire de madame Florina Gaborean sera celui de la classe 10, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59130-132 – Politique familiale – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-235 ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JOSEPH PROULX À TITRE DE CHEF DE DIVISION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - DIVISION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de chef de division de la flotte et des équipements au Service des travaux publics quittera en congé de maternité le 17 avril 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel temporaire de monsieur Joseph Proulx à titre de chef de division de la flotte et des équipements à la Division de la flotte et des équipements au Service des travaux publics selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-115 – Ateliers mécaniques – Administration - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-236

CONFIRMER LE MANDAT CONFIE PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DEVEAU AVOCATS AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE PROCESSUS D'EXPROPRIATION DU LOT 4 787 333 DU CADASTRE DU QUÉBEC ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE 3041000 CANADA INC. RELATIVEMENT AU CARREFOUR GIRATOIRE SAINT-JOSEPH - JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont) était propriétaire du lot 1 090 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2012-225 du 20 mars 2012, a adopté le règlement numéro 699-2012 qui autorisait la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, les services de la firme Deveau Avocats ont été retenus pour représenter la Ville dans le cadre du processus d'expropriation devant le Tribunal administratif du Québec, afin d'acquérir une partie du lot 1 090 411 du cadastre du Québec, maintenant désigné comme le lot 4 787 333 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels à la firme Deveau et Avocats est nécessaire dans le cadre du recours devant le Tribunal administratif du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat octroyé à la firme Deveau Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le processus d'expropriation du lot 4 787 333 du cadastre du Québec entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont) relativement au Carrefour giratoire Saint-Joseph - Jean-Proulx.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-237

RÈGLEMENT HORS COUR - 6608604 CANADA INC. ET AUTRES CONTRE VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs 6608604 Canada inc., monsieur Martin Gascon et monsieur Maurice Charlebois ont institué le 23 novembre 2006, une Requête en jugement déclaratoire et en mandamus suite à une modification au règlement de zonage de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette requête fut amendée afin d'y inclure une demande en dommages et intérêts en 2009, demande qui fut majorée le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation en dommages et intérêts des demandeurs se chiffrait à 2 363 875 \$;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement qui ont eu lieu entre les parties;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue, le tout sous réserve de l'approbation du comité exécutif;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément à l'entente de principe intervenue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto assurance au poste budgétaire 02-19110, objet 991 dommages et intérêts, la somme de 250 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente, la résolution devra aller au conseil.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-238

MANDATER LES SERVICES JURIDIQUES AFIN D'ENTREPRENDRE TOUTES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES AFIN DE PROTÉGER ET FAIRE VALOIR LES DROITS DE LA VILLE DE GATINEAU CONTRE LES CONSULTANTS S.M. INC. ET LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. RELATIVEMENT AUX PLUIES DU 24 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QU'en mai 2010, la Ville de Gatineau a accordé un mandat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. afin d'effectuer la conception des travaux et leur supervision pour le remplacement des réseaux d'eau potable et d'égouts unitaires sur la rue Saint-Rosaire entre le chemin de la Savane et la rue Alfred;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 juin 2011, un contrat pour l'exécution des travaux a été octroyé à Les Constructions CJRB inc. afin d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 juin 2014, des pluies abondantes se sont abattues sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu plusieurs réclamations pour des résidences situées sur la rue Saint-Rosaire et ses alentours et qu'il y a lieu d'appeler en garantie Les Consultants S.M. inc. et Les Constructions CJRB inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les Services juridiques afin d'entreprendre toutes procédures judiciaires requises afin de protéger et faire valoir les droits de la Ville de Gatineau contre Les Consultants S.M. inc. et Les Constructions CJRB inc. relativement aux pluies du 24 juin 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-239

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER ENQ-13-AI-419

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les honoraires professionnels concernant une cause en criminologie policière numéro 2013-AI-419 sera au-delà de la limite de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif